

Registre des délibérations - Délibération n° 14 : 12/06/2018

EXTENSION DU CONCOURS AGRICOLE AU CONTEXTE AGRO-PASTORAL DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE DU DELTA DU DANUBE : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DU REPRÉSENTANT DU SYNDICAT MIXTE DE PROTECTION ET DE GESTION DE LA CAMARGUE GARDOISE

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le douze juin à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents

— Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Bruno Genzana

— Représentants des Communes :

- Commune d'Arles : Alain Dervieux
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roland Chassain, Roger De Murcia

— Représentants des établissements publics :

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Allet à Roger De Murcia

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb à Henri Rivas

► Étaient absents-excuses

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Cyril Juglaret, Jean-Marc Martin-Teissere

Commune d'Arles : David Grzyb, Pierre Vétillard

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan

Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 18 membres

► Autres personnes présentes

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue

Nicolas Guéritaine, Chargé de projet PNR et Leader, territoires du Littoral occidental aux Alpes, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,

Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue

Pascale Durif-Varambon, Directrice adjointe, responsable du pôle « Administration générale et ressources », Parc naturel régional de Camargue

Cécile Héritier, Assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	16	16

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	40

Date de convocation
15/03/2018
RC - 142/143

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2018

Délibération n° 14 : 12/06/2018

EXTENSION DU CONCOURS AGRICOLE AU CONTEXTE AGRO-PASTORAL DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE DU DELTA DU DANUBE : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DU REPRÉSENTANT DU SYNDICAT MIXTE DE PROTECTION ET DE GESTION DE LA CAMARGUE GARDOISE

Pour rappel, la Réserve de Biosphère de Camargue MAB UNESCO fait l'objet d'une démarche de co-animation entre le syndicat mixte de gestion du PNR de Camargue (PNRC) et le Syndicat mixte pour la gestion et la protection de la Camargue Gardoise (SMCG), confirmée pour 10 ans lors de la révision périodique du plan de gestion de la Réserve de Biosphère en 2017. Dans ce cadre sont notamment concernés :

- La co-animation du concours agricole des pratiques agro-environnementales (prairies et parcours) à l'échelle de la Réserve de Biosphère de Camargue depuis 2013 ;
- Les accords de coopération existant entre les Réserves de Biosphère de Camargue, de Doñana (Espagne) et du delta du Danube (Roumanie) ;
- La co-inscription au concours agricole 2018 de la Réserve de Biosphère de Camargue et de la Réserve de Biosphère de Doñana ;
- La mission d'études à intervenir aux fins d'évaluer l'intérêt et la possibilité d'une extension du concours agricole au contexte agro-pastoral de la Réserve de Biosphère de delta du Danube en 2018 et 2019 ;

Dans le cadre de l'organisation de cette mission d'études dans le Delta du Danube, il est proposé, d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement du représentant du Syndicat mixte pour la gestion et la protection de la Camargue Gardoise. Cette demande intervient au titre du partenariat entre le Parc naturel régional de Camargue et le Syndicat Mixte de la Camargue gardoise en matière de coopération internationale liée à l'animation de la Réserve de Biosphère de Camargue, plus précisément pour ce qui concerne l'organisation du concours agricole des pratiques agro-pastorales 2018.

Il est précisé :

- que les frais pris en charge seront financés grâce au soutien financier de la Fondation Véolia ;
- qu'ils devront correspondre à un vol aller-retour Marseille-Bucarest et cinq nuitées (du 18 au 23 juin 2018) ;
- que les sommes correspondantes devront être imputées à l'article 6256 « voyages et déplacements » du budget du PNRC, et rattachées au dossier 2018 A605 Coopération internationale – Convention de Mécénat 17EB1327.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à signer la convention correspondante.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage effectué le

27 JUIN 2018

27 JUIN 2018

